

RAPPORT

Concours de recrutement des ingénieurs du génie sanitaire 2022

Concours externe - Concours interne

Au titre de l'année 2022, **deux concours (concours externe, concours interne)** pour le recrutement d'ingénieur du génie sanitaire (IGS) ont été organisés par le ministère des solidarités et de la santé¹. L'arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixe l'organisation et le programme de ces concours.

Le présent rapport dresse le **bilan de ces deux concours** au titre de l'année 2022.

Chiffres clef

Parmi les 17 candidats inscrits au concours externe, 12 se sont présentés aux épreuves écrites, 10 ont été admissibles et 2 ont été admis sur la liste principale et aucun sur la liste principale soit 11.8%. Pour le concours interne pour lequel 16 candidats se sont inscrits, 9 se sont présentés aux épreuves écrites, 5 ont été admissibles et 3 ont été admis sur la liste principale, soit 18.75%, et 1 sur la liste complémentaire.

	Concours externe (N)	Concours interne (N)
Inscrits	17	16
Candidats ayant rendu une copie	12	9
Candidats admissibles	10	5
Postes offerts	7	3
Candidats admis sur liste principale	2	3
Candidats admis sur liste complémentaire	0	1

En 2021, 48 candidats avaient été admis à concourir, 30 et 18 au titre des concours externe et interne respectivement. La proportion de candidats admis sur liste principale était de 23.3% pour le concours externe et 16.7% pour l'interne.

Epreuves

1. Admissibilité

S'agissant de la rédaction de la note de synthèse, le même sujet était proposé aux candidats des deux concours.

La rédaction d'une composition portant sur deux sujets de génie sanitaire ne concernait que les candidats du concours interne.

La correction des copies s'effectuait par trois trinômes de membres du jury, soit un trinôme par épreuve et par concours : 1 trinôme corrigeant les copies du concours externe (note de synthèse), 1 trinôme corrigeant les copies de la note de synthèse du concours interne et 1 trinôme corrigeant les copies de la composition du concours interne.

Une telle organisation a permis une harmonisation de fait de la notation pour chacune des épreuves sans recours à une éventuelle péréquation.

¹ Arrêté du 9 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement d'IGS

2. Admission

Les mêmes sujets étaient également proposés aux candidats des deux concours pour les deux épreuves orales. Deux groupes d'examineurs étaient constitués pour l'exposé d'une question (1) de génie sanitaire et (2) d'ordre général. L'épreuve de langue vivante (anglais pour la très grande majorité des candidats, espagnol pour un seul candidat) se déroulait avec un professeur de langues.

Observations du jury

1. Admissibilité

S'agissant de la note de synthèse, la plupart des candidats ont eu une bonne compréhension des documents fournis. Les copies étaient, pour la plupart d'entre elles structurées. En revanche, très peu de copies présentaient une traduction des informations contenues dans les documents fournis en propositions ou orientations pour le supérieur hiérarchique destinataire de la note adaptée à la commande, à savoir les éléments introductifs d'une réunion.

Le jury insiste sur le fait que plusieurs copies n'étaient pas ou pas correctement finalisées (absence de conclusion ou conclusion insuffisante).

Les notes attribuées allaient de 8.1 à 15.5/20.

Deux copies recevaient une note supérieure à 15 et deux autres une note inférieure à 10.

S'agissant de la composition, les notes attribuées allaient de 7 à 14/20, 3 d'entre elles étant inférieures à 10/20.

Ces résultats peuvent tenir à la nature des sujets proposés, volontairement émergents. Ils rendent compte d'une impréparation d'une partie des candidats à cette épreuve, d'un manque de connaissances ou de curiosité renvoyant peut-être à un cloisonnement des services, la plupart des candidats admissibles étant en exercice dans une agence régionale de santé (ARS).

1. Admission

Pour les deux épreuves portant respectivement sur une question de génie sanitaire et une question d'ordre général, les examinateurs relevaient un niveau des prestations des candidats globalement insuffisant (candidats externes) et de bonne qualité (candidats internes).

Pour le concours externe,

- les réponses aux questions techniques étaient souvent imprécises, voire erronées, ce qui témoigne des lacunes des candidats sur des sujets majeurs en santé environnement et en santé publique alors même que la plupart d'entre eux exerçaient déjà en ARS.

Les notes attribuées allaient de 5 à 14/20.

4 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et 5 autres une note inférieure à 10.

- s'agissant du jury d'ordre général, il est apparu que la plupart des candidats ne disposaient pas des connaissances scientifiques et administratives adaptées requises pour les fonctions d'ingénieur du génie sanitaire. Ce constat renvoie à une forte interrogation sur le profil des candidats ainsi que sur la motivation et la préparation.

Les notes attribuées allaient de 4 à 14/20.

4 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et 5 autres une note inférieure à 10.

Pour le concours interne,

- les réponses aux questions techniques étaient souvent de bonne qualité. Le jury note toutefois quelques lacunes des candidats sur des sujets majeurs en santé environnement et en santé publique alors même que la plupart d'entre eux exerçaient déjà en ARS ce qui renvoie une nouvelle fois à une interrogation sur le cloisonnement des services.

Les notes attribuées allaient de 6 à 14/20.

5 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et 1 autres une note inférieure à 10.

- s'agissant du jury d'ordre général, il est apparu que la plupart des candidats disposaient des connaissances scientifiques et administratives adaptées requises pour les fonctions d'ingénieur du génie sanitaire.

Les notes attribuées allaient de 4 à 17/20.

5 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et 1 autres une note inférieure à 10.

Conclusion et recommandation du jury

1. Le jury souligne le niveau très faible des candidats du concours externe dont les performances aux épreuves des concours ne correspondaient globalement pas aux attendus pour de futurs encadrants de niveau supérieur de la fonction publique.

2. La plupart des candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites étaient en fonction dans des ARS, y compris pour les candidats du concours externe, ce qui pourrait traduire un manque de visibilité du concours au-delà des ARS et une difficulté pour diversifier les profils.

3. Le manque de connaissances relevé pour plusieurs épreuves, aussi bien d'ordre technique que général au regard des politiques de santé publique et de leurs enjeux sanitaires interroge sur la préparation des candidats voire leur motivation.

Ainsi, le jury recommande aux candidats :

- de lire les sujets proposés ;
- d'actualiser leurs connaissances techniques, administratives et de culture générale ;
- de s'imprégner de l'ensemble des sujets de santé environnementale et de santé publique susceptibles d'être confiés à un futur IGS ;
- de garder à l'esprit que pour un concours de ce niveau, il est attendu plus qu'une restitution de connaissances techniques, une mise en perspective de ces dernières argumentant une position.

Paris, le 7 juillet 2022



Corinne FELIERS
Présidente du jury